

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et de ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 779 894 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 636 550 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

1-Provision pour avantages aux personnels

•Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 134 MMAD au 31 décembre 2023.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuair externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

•Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- ▶ Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- ▶ Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- ▶ Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- ▶ Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçues au 31 décembre 2023.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- ▶ nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BILAN ACTIF (en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISÉ	874 042	877 027
Immobilisations incorporelles	34 640	44 818
Immobilisations corporelles	670 131	662 652
Immobilisations financières	2 453	3 117
Écarts d'acquisition	54 593	66 267
Impôts différés - Actif	112 225	100 173
ACTIF CIRCULANT	1 910 773	1 661 996
Stocks et en cours	438 789	396 891
Créances d'exploitation	380 098	304 042
Créances diverses	68 337	84 823
Titres et valeurs de placements	1 023 549	876 240
TRÉSORERIE - ACTIF	145 886	51 231
TOTAL - ACTIF	2 930 701	2 590 254

BILAN PASSIF (en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FINANCEMENT PERMANENT	1 953 874	1 759 097
CAPITAUX PROPRES	1 779 894	1 562 682
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	835 147	851 685
Résultat net de l'exercice	637 250	398 749
Intérêts minoritaires	24 532	29 283
Provisions pour risques et charges	171 768	193 518
Dettes de financement	2 212	2 897
PASSIF CIRCULANT	754 464	756 058
Dettes d'exploitation	341 747	367 833
Dettes diverses	372 638	355 968
Autres provisions	40 079	32 257
TRÉSORERIE - PASSIF	222 363	75 099
TOTAL - PASSIF	2 930 701	2 590 254

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

(en milliers de dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 940 368	2 907 830
Ventes de marchandises	305 781	451 354
Ventes de biens et services	2 616 057	2 458 606
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 921 838	2 909 960
Variation des stocks et autres produits	18 530	-2 130
CHARGES D'EXPLOITATION	2 343 522	2 260 489
Achats revendus et consommés	631 636	619 155
Impôts et taxes	998 285	944 087
Charges de personnel	187 107	197 206
Autres charges d'exploitation	357 780	341 613
Dotations d'exploitation	168 714	158 428
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	596 846	647 341
RÉSULTAT FINANCIER	24 083	7 762
RÉSULTAT COURANT	620 929	655 103
RÉSULTAT NON COURANT	253 022	-35 335
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	873 951	619 768
Impôts sur les résultats	225 726	200 774
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	11 675	15 528
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	636 550	403 466
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	637 250	398 749
Intérêts minoritaires	-700	4 717

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dirhams)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net des sociétés intégrées	636 550	403 466
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	104 246	123 084
Variation des impôts différés	(11 447)	(7 736)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(160 917)	(3 466)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées	568 432	515 347
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(103 058)	48 681
Flux net de trésorerie généré par l'activité (I)	465 374	564 028
Acquisition d'immobilisations	(26 375)	(70 813)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	331 048	14 642
Incidence des variations de périmètre	-259 666	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	45 007	(56 171)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(411 715)	(319 756)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 050)	(4 050)
Diminution des immobilisations financières	768	2 359
Diminution des dettes de financement	(685)	(685)
Subvention d'investissements	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(415 681)	(322 132)
Variation de la Trésorerie (I+II+III)	94 700	185 725
Trésorerie d'ouverture	852 372	666 647
Variation de la trésorerie	94 700	185 725
Trésorerie de clôture	947 072	852 372

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	Résultat net Part du Groupe	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
AU 1ER JANVIER 2022	282 965	0	0	1 171 443	-	1 454 408	28 614	1 483 022
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-319 756	-	-319 756	-4 050	-323 806
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	0
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	398 749	398 749	4 717	403 466
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	0
Au 31 DÉCEMBRE 2022	282 965	0	0	851 687	398 749	1 533 401	29 281	1 562 682
AU 1ER JANVIER 2023	282 965	0	0	1 250 436	-	1 533 401	29 281	1 562 682
Variation de capital	0	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-411 715	-	-411 715	-4 050	-415 765
Titres d'autocontrôle	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0	-	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	637 250	637 250	-700	636 550
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-3 577	-	-3 577	-	-3 577
Au 31 DÉCEMBRE 2023	282 965	0	0	835 144	637 250	1 755 359	24 531	1 779 894

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Dénomination	Capital social en milliers de DH	% d'intérêts	Méthode de consolidation
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCV)	117 354	65,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
CMAR	77 771	100,00%	Intégration globale

* Euro Africaine des Eaux est comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe en 2022 à hauteur de 100% consolidée en intégration globale, a été déconsolidée en Juillet 2023 suite à sa cession.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Faits marquants de l'exercice :

La résilience de l'économie marocaine face aux crises mondiales depuis 2020 se confirme à travers sa croissance continue. Après une reprise rapide en 2021 avec une croissance de +7,9% qui permettait d'effacer la récession de l'année précédente, l'année 2022 a enregistré une évolution de +1,3%. Cette progression a été impactée par un secteur agricole, encore fortement affecté par le déficit pluviométrique.

Pour l'année 2023 et selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), l'économie nationale devrait enregistrer une croissance de 3,3% en variation annuelle. Cette croissance serait soutenue par une croissance de 9,0% dans le secteur primaire et de 1,9% dans le secteur secondaire. Cette accélération de la croissance est attribuée à un rétablissement progressif de la demande intérieure, stimulée par divers facteurs tels que l'amélioration de la confiance des consommateurs, les politiques gouvernementales de relance économique et les investissements dans des projets d'infrastructure.

Les répercussions du contexte géopolitique en Europe, en lien avec la guerre en Ukraine, continuent d'alimenter la hausse des prix des matières premières à l'échelle internationale. Ces tensions se sont également fait ressentir au niveau national. L'année 2023 a ainsi été marquée par une augmentation des prix des denrées alimentaires et des produits pétroliers, entraînant une inflation dépassant les 6% à la fin de décembre 2023 sur une période de 12 mois, toujours selon les données du Haut-Commissariat au Plan (HCP).

La campagne agricole 2022-2023 au Maroc a été marquée par des conditions météorologiques très contrastées, avec un cumul pluviométrique national de 247 mm enregistré jusqu'au 20 juillet 2023. Cette quantité représente une baisse de 32% par rapport à une campagne normale où l'on aurait attendu 362 mm de précipitations. Malgré ces conditions météorologiques difficiles, la production céréalière, selon les données du ministère de l'Agriculture pour la même campagne, aurait atteint 55 millions de quintaux, en nette hausse par rapport aux 34 millions de quintaux de la campagne précédente.

Aussi, durant l'année 2023, le secteur hôtelier et touristique au Maroc a connu une réussite remarquable malgré les défis imprévus tels que le dramatique séisme d'Al Haouz. L'année a été marquée par une capacité du secteur touristique à rebondir face à ces circonstances difficiles, mettant en lumière sa résilience et son adaptabilité. Les chiffres reflètent cette vitalité renouvelée, avec une augmentation significative des arrivées touristiques atteignant 14,5 millions de visiteurs pour l'année 2023. Ce chiffre dépasse même le record précédent de 12,9 millions de touristes en 2019 et enregistre une croissance de +34% par rapport aux arrivées de l'année 2022. Cette performance témoigne d'une croissance continue et d'une popularité croissante de la destination Maroc sur la scène internationale.

L'année 2023 se caractérise aussi par l'augmentation du taux d'imposition des Sociétés à 32% versus 31% précédemment, pour toutes les sociétés du Groupe dont le bénéfice net fiscal est supérieur ou égal à 100 MDH. Il est également à noter que la Loi de Finance, au titre de l'exercice 2023, prévoit également une augmentation graduelle de ce taux d'imposition jusqu'à atteindre le taux de 35% courant de l'exercice 2026. A cela s'ajoute aussi, depuis l'exercice 2022, l'entrée en vigueur du nouveau taux d'imposition de la contribution sociale à la solidarité qui est passé de 3,5% à 5%.

Aussi, courant juin 2023, dans le cadre de la cession de son activité « Eau minérale », la Société des Boissons du Maroc a annoncé la réalisation de la vente de son fonds de commerce lié à l'activité de distribution « Eau minérale » à sa filiale Euro Africaine des Eaux (EAE).

Enfin, la Société des Boissons du Maroc a annoncé, en date du 10 juillet 2023, la réalisation définitive de la cession de l'intégralité des actions de la société Euro Africaine des Eaux (EAE) à la société Distra du Groupe Mutandis marquant ainsi un changement de périmètre de consolidation sur cet exercice 2023.

Sur le plan commercial, l'année 2023, se caractérise par :

L'ouverture totale des bars, restaurants, cabarets et la reprise totale de l'activité hôtelière avec un impact favorable sur les volumes de ventes de l'activité Bière qui progresse de près de 2,9% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette activité enregistre une très bonne performance sur le marché local avec une évolution positive de 5,1%. A noter que cette croissance a été fortement ralentie, par la diminution de volume enregistrée sur le canal Export, de près de -52% comparée à la même période de l'exercice précédent.

L'activité Vins enregistre une solide performance de près de 17% par rapport à la même période de l'exercice 2022. Cette évolution favorable affecte essentiellement sur le segment des ventes en vrac vers l'Export avec une évolution de près de 45% comparée à la même période de l'exercice 2022. Le marché des vins locaux quant à lui régresse de près de 9% ; résultat de l'impact de la baisse du pouvoir d'achat observée dans les différents points de ventes.

L'activité Nicolas enregistre une stagnation de son chiffre d'affaires avec un léger recul de -0,2%. Cette baisse est directement liée à la réouverture totale des bars et restaurants qui a rééquilibré les habitudes de consommation en faveur d'une consommation sur place plutôt qu'à emporter. De plus, l'impact de la baisse du pouvoir d'achat se fait ressentir sur le niveau du ticket de vente moyen.

L'activité Eau minérale enregistre un recul significatif de ses volumes de ventes de presque 66% par rapport à 2022. Cette chute s'explique principalement par l'absence totale de ventes de volumes eaux sur la deuxième partie de l'année 2023. Pour rappel, la cession définitive de cette activité a été actée le 27 juin 2023.

Sur le plan opérationnel, la Société des Boissons du Maroc a poursuivi son programme d'investissements tout au long de l'exercice 2023. La priorité a été donnée à la modernisation de ses unités de production et à l'amélioration des processus relatifs à la sécurité alimentaire et environnementale. Notamment, il convient de mentionner l'achèvement de la construction de la station de traitement des eaux usées (STEP) au niveau de l'usine de Tit Mellil, la finalisation du projet de l'automatisation de la salle de brassage, les mises à niveau des systèmes de production de froid et de gestion de l'eau, le programme de renouvellement annuel du parc d'emballages, ainsi que le lancement du programme de plantation de vignes et d'oliviers pour la période 2023-2025.

Dans ce contexte, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 2 921,8 MDH sur l'exercice 2023. Il s'affiche en progression de 0,4% par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 12,2 MDH. Le résultat d'exploitation enregistre une baisse de -50,5 MDH pour s'établir à 596,8 MDH en recul de -7,8 %. Le résultat net part entreprise s'affiche à 637,8 MDH en forte croissance de 239,1 MDH par rapport à notre précédent exercice.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 Principes et méthodes de consolidation

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé sur les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement reportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

Catégorie d'immobilisations	Durée de vie
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10 ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

Plus de 360 jours	100%
Plus de 180 jours	80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 Capitaux propres consolidés - part Groupe

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Capitaux propres au début de l'exercice	1 533,4	1 454,4
Dividendes versés	(411,7)	(319,7)
Autres Variations	(3,5)	(0,0)
Résultat de l'exercice - part du Groupe	637,2	398,7
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 755,4	1 533,4

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023		2022	
	Valeur Brute	Amort. & Provis.	Valeur nette	Valeur Nette
Immobilisations incorporelles	114,3	79,5	34,8	44,8
Immobilisations corporelles	2 046,7	1 376,5	670,2	662,7
	2 161,0	1 456,0	705,0	707,5

a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(Exprimés en millions de Dirhams)	2022	Var. Périmètre	Mouvements	Acquisitions	Cessions	2023
Immob. incorporelles	111,3			63,0	(60,0)	114,3
Immob. corporelles	2 113,2			153,8	(220,3)	2 046,7
	2 224,5	0,0	0,0	216,8	(280,3)	2 161,0

2.3 Écarts d'acquisition

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Écart d'acquisition sur SBM	63,5	72,5
Écart d'acquisition sur SVCM	5,0	7,6
Écart d'acquisition sur EAE	(2,3)	1,7
Dotations de l'exercice	(11,7)	(15,5)
Écart d'acquisition net	54,5	66,3

2.4 Immobilisations financières

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Prêts immobilisés	0,1	0,3
Autres immobilisations financières	2,7	2,8
	2,8	3,1

2.5 Intérêts minoritaires

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	29,3	28,6
Dividendes versés	(4,0)	(4,0)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	(0,7)	4,7
Autres variations	(0,0)	(0,0)
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	24,6	29,3

2.6 Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Provisions durables pour risques et charges	152,4	174,8
Autres provisions pour risques et charges	40,0	32,3

b) Provisions pour impôts différés

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Provision pour impôts différés	19,3	18,7

2.7 Créances d'exploitation et créances diverses

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Créances d'exploitation	434,7	342,3
Provisions pour dépréciation	(54,6)	(38,2)
Créances d'exploitation	380,1	304,1
Créances diverses	73,2	86,7
Provisions pour dépréciation	(4,9)	(1,9)
Créances diverses	68,3	84,8

2.8 Impôts sur les bénéfices

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Impôts courants	237,1	208,5
Impôts différés	(11,4)	(7,7)
	225,7	200,8

2.9 Engagements financiers hors bilan

► SBM a donné au 31 décembre 2023 des avals et cautions qui se chiffrent à DHS 88,13 millions.

► Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de DHS 12,1 millions sur l'exercice 2023.

► La société Cépages Marocains Réunis a donné des cautions douanières pour un montant 0,5 millions sur l'exercice 2023.

2.10 Résultat non courant

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	236,6	5,0
Dotations nettes des reprises de provisions	9,8	4,4
Autres produits/charges non courants nets	6,6	(44,7)
	(253,0)	(35,3)

2.11 Chiffre d'affaires par société

(Exprimés en millions de Dirhams)	2023	2022
SBM	2 657,6	2 659,3
SVCM	113,4	99,8
LA CLÉ DES CHAMPS	150,2	150,4
EAE	0,0	0,1
CMAR	0,6	0,3
	2 921,8	2 909,9

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Méthodes de consolidation
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G.
LA CLÉ DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G.
SVCM	100,00%	100,00%	I.G.
ASAO	100,00%	100,00%	I.G.
CMAR	100,00%	100,00%	I.G.

Euro Africaine Des Eaux est comprise dans le périmètre de consolidation du Groupe en 2022 à hauteur de 100% et consolidée en intégration globale, a été déconsolidée en juillet 2023 suite à sa Cession.

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

► Convention d'assistance - MDI / SBM

► Contrat de cession partielle de fonds de commerce - SBM / EAE

► Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / SBM.

► Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe entre MDI, SBM et ses filiales (EAE, CDC, SVCM et Maropac)

► Convention d'assistance entre SBM et CMAR

► Convention de licence de marque Perforth entre SBM et BGI Trade Mark

► Convention d'émission d'obligations entre SBM et CMAR

► Conventions d'assistance générale entre SBM / SVCM / CDC / EAE

► Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société ICUBE

► Contrat cadre de licences et de prestations informatiques entre SBM et la société Bev IT

► Convention de rémunération de garantie entre MDI et SBM

► Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Casablanca : le contrat prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas à Casablanca ;

► Conventions de bail entre SBM / CDC à CDC Magasin Rabat : contrat établi en novembre 2007 prévoit la location de SBM a CDC d'un magasin Nicolas Rabat ;

► Conventions de bail entre SBM / CDC Magasin Marrakech : contrat établi en décembre 2009 ; un avenant a été signé le 27 mai 2019 prévoit une modification du loyer ;

► Conventions de concession de licences de marques Heineken avec SBM

► Convention d'assistance générale de MDI en profit SBM

► Convention de ventes des vins Nicolas entre SBM et CDC (convention non écrite)

► Convention de mise à disposition du personnel entre SBM et CDC (convention non écrite)

► Convention de ventes des produits «eaux» entre EAE et SBM (convention non écrite)

► Convention de ventes des produits «vins» entre SVCM et SBM (convention non écrite)

► Contrat de prestation de service par SBM à ICUBE

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2023 est de 756 personnes contre 1056 en 2022.